



14ème législature

Question N° : 80670	De M. Christian Estrosi (Non inscrit - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > traités et conventions	Tête d'analyse > charte européenne des langues régionales ou m	Analyse > ratification. perspectives.
Question publiée au JO le : 02/06/2015 Date de changement d'attribution : 12/02/2016 Question retirée le : 05/04/2016 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir de la proposition de loi constitutionnelle autorisant la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Cette proposition de loi constitutionnelle, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale en 2014, n'a pas à ce jour été inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Aussi il lui demande quelles sont les initiatives que le Gouvernement entend prendre afin qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat, pour rendre *in fine* possible la ratification d'une charte signée par la France en 1999.